

## **SÉANCE DU LUNDI 1 JUIN 2015**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20h00, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Yves Germain, Jean-Pierre Allard, Marcel Dubé et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2015-06-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015
- 3) Adoption du registre des chèques au 31 mai 2015
- 4) Transfert budgétaire
- 5) Programme TECQ
- 6) Terrain Raymond Deslauriers
- 7) Dérogation mineure André Paquin
- 8) Dérogation mineure Thérèse Ouellette
- 9) Fête nationale 2015 – Commandite 2015
- 10) Club FADOQ de Lac-Saguay – États financiers
- 11) En route vers les vacances dans la MRC d'Antoine-Labelle
- 12) Claude Gauthier – Médaille d'honneur
- 13) Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
- 14) Tournoi volleyball dans l'eau 2015 – 25<sup>e</sup> édition
- 15) Levée de la séance.

Adoptée

2015-06-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015**

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2015 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2015-06-03

#### **3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MAI 2015**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de mai 2015 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1500204 à C1500270, totalisant 75 893.87\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2015;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1500112 à P1500118 (élus), totalisant 3 461.08\$ et les numéros P1500107 à P1500111 et P1500119 à P1500139 (employés) totalisant 12 120.73\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2015.

Adoptée

2015-06-04

4. **TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Yves Germain  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité procède au transfert budgétaire suivant :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE				
POSTE	# DE COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
Tri et recyclage	02-452-20-446	2 700,00 \$		
Cueillette des déchets	02-450-10-446		2 700,00 \$	0,00 \$

Adoptée

2015-06-05

5. **PROGRAMME TECQ 2016 – 2017 - 2018**

**VOIRIE**

**Creusage de fossés, mise en forme des chemins, installation de ponceaux et rechargement de concassé.**

1. chemin Vieille Route 11
2. chemin du Rang 5 & 6
3. chemin Baumann
4. chemin Poulin

**Asphaltage**

1. chemin de la Plage (P. Painchaud → Route 117)
2. chemin de la Tour (mi-chemin → Vielle Route 11)
3. chemin Dubois (Jean St-Jean → Détour)
4. pont de la Presqu'île (deux extrémités)
5. chemin du Lac-Allard (du 45 au 55)
6. chemin Vieille Route 11 (certains secteurs du Village)
7. chemin de la Presqu'île (J. Painchaud → entrée Pompier)

**PARC ET TERRAIN DE JEUX**

Parc Georges-Painchaud → clôture en bordure de la Route 117  
Terrain de balle → clôture au champ  
Plage → Tables de pique-nique – équipement terrain de jeux pour enfant

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le document préparé par le directeur général, Richard Gagnon et les conseillers Marcel Dubé et Jérôme St-Louis. Des documents plus élaborés seront présentés lors d'une séance ultérieure.

Adoptée

2015-06-06

6. **TERRAIN RAYMOND DESLAURIERS**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité cède à titre gratuit une partie de terrain du Lot 9-36-A-2 afin de régulariser la problématique d'empiètement de la résidence de Raymond Deslauriers. Les frais inhérents, arpentage et notarié, seront assumés par le propriétaire.

Adoptée

2015-06-07

**7. DÉROGATION MINEURE NO 2015-04-01DM - ANDRÉ PAQUIN, 22, CHEMIN LAC-À-LA-TRUITE, LAC-SAGUAY**

Après étude du dossier par le comité consultatif d'urbaniste concernant la demande de dérogation mineure de monsieur André Paquin du 22, chemin Lac-à-la-Truite et à la suite des aspects suivants relevés par le CCU :

- la propriété actuelle du 22, chemin Lac-à-la-truite empiète sur l'emprise du chemin (0.08m);
- en accordant une dérogation, le comité considère qu'il régularise la situation d'empiètement créant ainsi une nouvelle marge de recul avant (chemin) à 1.19m, et de ce fait la marge de recul arrière (lac) passera de 8.69m à 7.50m;
- la situation du bâtiment à venir est plus éloignée du lac que tous les bâtiments avoisinants;
- une installation septique conforme sera installée;
- le nouveau bâtiment sera d'une superficie supérieure de 2% (26pi de façade x 24 pi) par rapport à l'ancien bâtiment remplacé (la réglementation exige un maximum de 50%);

Sur les recommandations du CCU :

Il est proposé par le conseiller Yves Germain  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les recommandations du CCU et d'accorder la demande de dérogation mineure à monsieur André Paquin du 22, chemin Lac-à-la-Truite.

Adopté

2015-06-08

**8. DÉROGATION MINEURE NO 2015-05-01DM - THÉRÈSE OUELLETTE, 284, ROUTE 117, LAC-SAGUAY**

Après étude du dossier par le comité consultatif d'urbaniste concernant la demande de dérogation mineure de madame Thérèse Ouellette du 284, Route 117 et à la suite des aspects suivants relevés par le CCU :

- la demande d'agrandissement a pour but d'offrir un appartement à la mère de la propriétaire;
- le comité juge qu'une grandeur de 20pi x 20pi est minimale (la réglementation exige un minimum de 20pi x 20pi pour une nouvelle construction); l'agrandissement projeté est de 6.71m x 6.10m;
- l'agrandissement proposé sera de 4m70 de la ligne du terrain et que la marge de recul exigé serait de 7m; ceci permet toutefois de respecter la marge de recul de 10m du lac;
- l'agrandissement représente 58% de plus par rapport au bâtiment déjà existant d'une superficie de 70.89m.c. et que la réglementation permet 50%;

Sur les recommandations du CCU

Il est proposé par le conseiller Yves Germain  
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les recommandations du CCU et d'accorder la demande de dérogation mineure à madame Thérèse Ouellette du 284, Route 117.

Adoptée

- 2015-06-09      **9. FÊTE NATIONALE 2015 - COMMANDITE**
- Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :
- D'accorder la somme de 250\$ pour l'organisation de la Fête nationale 2015.
- Adoptée
- 2015-06-10      **10. CLUB FADOQ DE LAC-SAGUAY**
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Yves Germain  
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter le dépôt des états financiers annuels du Club Fadoq de Lac-Saguay se terminant le 31 mars 2015.
- Adoptée
- 2015-06-11      **11. EN ROUTE VERS LES VACANCES DANS LA MRC D'ANTOINE LABELLE**
- Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Et résolu à l'unanimité :
- De payer la somme de 200\$ pour ¼ de page, et ce, afin de participer à l'édition spéciale '*En route vers les vacances dans la MRC d'Antoine-Labelle*'. Cahier spécial de huit (8) pages avec une sortie hebdomadaire (15, 22, 29 juillet et 5 août).
- Adoptée
- 2015-06-12      **12. CLAUDE GAUTHIER – MÉDAILLE D'HONNEUR**
- La médaille d'honneur de l'Assemblée nationale a été décernée à Claude Gauthier pour l'ensemble de sa carrière. Sa carrière d'auteur-compositeur-interprète et de comédien s'échelonne sur plus de cinq décennies.
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville  
Et résolu à l'unanimité :
- De faire parvenir une lettre de félicitations à monsieur Claude Gauthier.
- Adoptée
- 2015-06-13      **13. RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)**
- Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection inclut de nouvelles responsabilités notamment quant aux systèmes de géothermie. Ces articles touchent particulièrement les municipalités. Certains prélèvements d'eau sont maintenant soumis à un contrôle municipal d'où l'importance d'intégrer les différentes dispositions à la réglementation d'urbanisme.
- Le service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle offre de prendre en charge ces travaux. Cette offre au coût de 400\$ inclut toutes les étapes relatives à l'adoption finale du règlement.
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :
- De mandater le service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle à procéder aux travaux nécessaires, et ce, dans le but de l'adoption finale du règlement.
- Adoptée

2015-06-14

**14. TOURNOI VOLLEYBALL DANS L'EAU 2015 – 25E ÉDITION**

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après rencontre avec les organisateurs du *Tournoi volleyball dans l'eau 2015 – 25<sup>e</sup> édition* la municipalité pourra apporter une aide financière au comité pouvant aller jusqu'à 150\$

Adoptée

2015-06-15

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain  
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20h40.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussignée Richard Gagnon, directeur général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2015-06-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse